



Extrait des Registres des actes de mariage
de la Cy-devant paroisse S^t. Etienne leporis au Greffe
de la mairie de la ville D'Agée, - département des Herault

(7)

L'an mil Sept Cent & sixante huit le vingt unième
octobre, la publication d'un Banc de futur mariage
ayant été faite de la paroisse de S^t. Louis de Cette, les
parties ayant obtenu dispenses de la publication de
deux autres, entre M^r Jean André Bouquet neq^t. de
Cette; agé de vingt huit ans fils légitime & naturel
de feu Jean Bouquet neq^t. & de D^{me} Jeanne appolit
d'une Part, et D^{me} Jeanne Serivier fille légitime &
naturelle, de feu M^r. Pierre Serivier d'une Part &
D^{me} Elizabeth Aubenque, veuve du S^r Pierre
Cauvy neq^t. tous habitans de la paroisse de Cette
d'autre, et n'ayant découvert aucun empêchement
civil ny Canonique au dit mariage, nous par
l'assens permission de M^r Olliv^e Curé de Cette, &
par Celle de M^r Bourbon Curé de la paroisse
S^t. Etienne D'Agée Chargé de la procuration pour
la Celebration du dit mariage par le dit M^r. Olliv^e
une des veus parties, après avoir retiré leur mutuel
Consentement par parole du present. leur avons
donné la Benediction nuptiale, en presence du S^r
Laurent Belitrand marchand, André Mellan Sous
Receveur des fermes du H^{er}. - François Mellan Contrôleur
Amam Martin, la dite veuve Elizabeth Aubenque
ayant donné son Consentement Comme il Conste

par sa procuration tous signés avec nous & —
vite Jeanne appolit de presenté. J^{rs} Bouquet
Jeanne Peridier, veuve Bouquet, Belitand, Mellan,
f. Mellan, amant Martin, Bouquet de Belitand,
Mellan, f. Rose Mellan, apolit de Mellan —
Mellan f^{re} h^{er} signés à l'original.

Collationné par moi secrétaire du chef de la
mairie d'Agde le 16 pluviôse an 11 Rejoins
Audouin f. Jules

Nom maire de la ville d'Agde, Certifié de signature &
qualité du C^{te} Audouin véritable. agréé le 16 pluviôse
an 11 Rejoins



Vu par nous préfet du 3^e arrondissement du département de l'Aude
Beziers le vingt six pluviôse an 11 de la République française



Est advenu du sieur de
J. J. J. J.
— Hominaires —

Vu par nous préfet du département de l'Aude, à Montpellier
le vingt cinq ventôse an 11 de la République française



Sur le D^{re}
Le Secrétaire général
Bouquet

Stephen Cathalan Fournier Commercial

Agent of The United States of America for this
Port of Marseilles N^o. Do Certify and attest to all whom
it may Concern — That M^r. Nogaret who has signed
here against is the Prefet of The Department
de l'Aude in France and M^r. Dougette
his Secretary General, That faith and full
authority may be added to their Signatures
and Seal of office well known of me
In Testimony Whereof I have signed
the present affixed this agency seal
thereto and caused the same to be
Countersigned by my Secretary
Done in this Agency at
Marseilles this 13th day of
April A. D. 1803



Lattette Secrett

Stephen Cathalan Fournier